

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012025		et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
Société AARADHYA				190 B rue DE PARIS			
SIRET 9 5 1 8 7 7 4 1 4 0 0 0 1 5				93130 NOISY LE SEC			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		11 501		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)				Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
						Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)				Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI x NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
Tél:				Tél:			
Identité du déclarant:							
Date: 15/09/2026				Lieu NOISY LE SEC			
Qualité et nom du signataire: Président RAMASAMY ASHOK KUMAR							
Signature R. ASHOK KUMAR							
Examen de conformité fiscale (ECF)							

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise

Société AARADHYA

Néant

*

Adresse de l'entreprise

190 B rue DE PARIS

93130 NOISY LE SEC

Número SIRET *

95187741400015

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

24

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122025		31122024		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	60 000	012	60 000	60 000	
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	32 340	030	5 982	26 358	30 401	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 847	042		1 847	1 847	
	Total I (5)		044	94 187	048	5 982	88 205	92 248
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 230	052	1 230	985	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	21	074	21	1 018	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	13 715	086	13 715	6 769		
	Total II		096	14 967	098	14 967	8 772	
	Total général (I+II)		110	109 154	112	5 982	103 172	101 021
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131				
	Report à nouveau			134	36 191			
	Résultat de l'exercice			136	9 776	36 191		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	46 967	37 191		
	Provisions pour risques et charges			154				
	Total II			156				
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			164			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	38 853	48 202	
		Fournisseurs et comptes rattachés			172	8 112	6 387	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169					
Comptes courants d'associés			173	3 106	3 106			
Autres dettes			175	6 134	6 134			
Produits constatés d'avance			174					
Total III			176	56 205	63 829			
Total général (I + II + III)			180	103 172	101 021			
RENOUVOIS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° SASAAR en Euros.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise <u>Société AARADHYA</u>										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 5					13 1 1 2 2 0 2 4								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires									209		210											
	Production vendue { biens services * }									215		214		34	040		78	581					
										217		218											
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222											
	Production immobilisée *											224											
	Subventions d'exploitation reçues											226											
	Autres produits											230			0								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232		34	040		78	581					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234											
	Variation de stock (marchandises) *											236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238		3	882		8	947					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240		(245)		(985)							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)											242		14	809		24	762					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)									243		244		49		1	340						
	Rémunérations du personnel *											250											
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)									380		252											
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)									255		254		4	043		1	939					
	Dotations aux dépréciations											256											
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }									259		262					0						
										260													
	Total des charges d'exploitation (II)											264		22	539		36	003					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		11	501		42	578					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280											
	Produits exceptionnels (IV)											290											
	Charges financières (V)											294											
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }									347		300											
										348													
	Impôts sur les bénéfices * (VII)											306		1	725		6	387					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		9	776		36	191					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		9	776	314							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318											
	Provisions non déductibles *											322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324		1	725								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés									247		330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999											
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997							
	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)		138		342						
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)		181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991												
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		350						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2											352		11	501	354							
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370		11	501	372							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AARADHYA

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AARADHYA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	60 000	402		404		406	60 000	60 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	32 340	452		454		456	32 340	32 340
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 847	482		484		486	1 847	1 847
TOTAL		490	94 187	492		494		496	94 187	94 187

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 939	542	4 043	544		546	5 982
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 939	572	4 043	574		576	5 982

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 %	15 % ou 12,8 %
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AARADHYA

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS		
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société AARADHYA				Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence			024			160	
Date de cessation				186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 9 5 1 8 7 7 4 1 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AARADHYA

ADRESSE (voie) 190 B rue DE PARIS

CODE POSTAL 93130 VILLE NOISY LE SEC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 9 5 1 8 7 7 4 1 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AARADHYA

ADRESSE (voie) 190 B rue DE PARIS

CODE POSTAL 93130 VILLE NOISY LE SEC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes 2025

Société AARADHYA SASU

Au capital de 1000€

Siège social : 190 B, Rue de PARIS 93130 NOISY LE SEC

951 877 414 RCS BOBIGNY

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du
03/09/2026**

L'an deux mille vingt six

Le 03 Septembre

A 21 heures.

L'actionnaire de la société **AARADHYA, SASU** au capital de 1000 euros divisés en 100 Actions de 10€ l'une, dont le siège social est à 190 B, rue de PARIS 93130 NOISY LE SEC s'est réuni audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par Le Président.

L'assemblée est présidée par Mr RAMASAMY Ashok Kumar *en qualité Président de la société*

Sont présents :

Monsieur Ashok KUMAR RAMASAMY, de nationalité indienne, né le 1^{er} Avril 1987 à Veppanthampudur (INDE), demeurant au 84, rue Botzaris 75019 Paris, propriétaire de 100 Actions

Soit au total **1** actionnaire Présent, totalisant **100 Actions**.

R.A

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Les copies des convocations des actionnaires et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux actionnaires avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux actionnaires du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les actionnaires.

Plus Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2025**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **9776 euros**

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2025**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **9776 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

R. A

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** se soldent par un bénéfice de **9776 euros**.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **9776 euros**.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

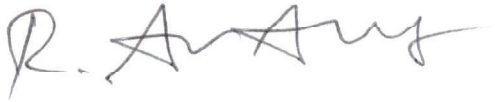
Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Fait à *NOISY LE SEC*, 03 Septembre 2026



Signature

Le Président

Mr RAMASAMY Ashok Kumar